

**Question orale de M. Toussaint : Impact de la zone de basses émissions sur la commune.**

**M. Toussaint** précise que l'intégration de la Région bruxelloise dans une zone de basses émissions (ZBE) à partir du 1er janvier 2018 impliquera un accès restreint et payant pour les véhicules les plus anciens et polluants.

Cette mesure, visant à améliorer autant que possible la qualité de l'air dans la capitale, s'appliquera à la grande majorité des véhicules, et notamment aux charrois communaux, à quelques exceptions près.

Le Collège a-t-il déjà une idée plus ou moins précise de l'impact, notamment budgétaire, de ce nouveau dispositif sur la commune dans les années à venir ?

M. Toussaint souhaiterait aussi obtenir des renseignements sur le travail de sensibilisation qui sera mené auprès des habitants.

**M. l'Echevin Cools** répond qu'à l'initiative de Mme le Ministre Fremault, le gouvernement régional a décidé de lutter hardiment contre les véhicules les plus polluants. Il s'agit d'un réel problème de santé publique, étant donné que la pollution atmosphérique accroît le risque de développer des cancers et des maladies cardio-vasculaires.

Les décisions prises par la Région ont été déterminées en étroite concertation avec les acteurs de terrain. L'administration régionale a lancé une campagne d'information sur cette thématique, notamment via le site internet [www.lez.brussels](http://www.lez.brussels). Le prochain numéro du magazine Wolvendael y fera allusion, sans omettre de mentionner les références de ce site internet.

Vu que les mesures visant l'instauration d'une zone de basses émissions ne concernent pas les poids lourds, le charroi communal, composé essentiellement de véhicules de ce type, n'en sera guère affecté, ni en 2018 ni dans les années ultérieures. Les poids lourds sont soumis à une autre réglementation, qui a notamment imposé l'installation d'un appareil de mesure pour la taxation au kilomètre. La commune a anticipé depuis plusieurs années la politique adoptée actuellement en prenant l'initiative de s'équiper de véhicules peu polluants.

Le Collège contribuera aux efforts qui seront accomplis pour la diffusion des informations relatives à cette zone de basses émissions.